

ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026 - 085

OBJET : Désignation des membres représentant la commune à la commission d'évaluation des charges transférées (CLETC)

Le Maire de la commune de LA SAULCE,

Considérant que par délibération du 26 avril 2026, le conseil communautaire a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est composée de 59 membres et que la commune dispose de 4 sièges,

A R R Ê T E

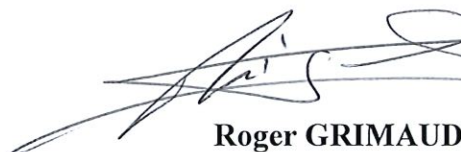
Article 1 : les membres de la CLECT :

- Roger GRIMAUD
- Carole LAMBOGLIA
- Mikaël GARNIER
- Bernard LONG

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours administratif gracieux auprès du Maire de la Saulce ou dans le même délai d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MARSEILLE ou à l'adresse www.telerecours.fr à compter de sa publication ou notification.
Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA SAULCE, le 16/06/2026

Le Maire,


Roger GRIMAUD

